Envoyé en préfecture le 23/04/2026
Reçu en préfecture le 23/04/2026
Publié le
ID : 029-212900625-20260416-2026_04_03-DE

Mairie de GOUEZEC FINISTÈRE

Vote des taux de fiscalité pour l'année 2026

Délibération n°2026-04-03 | Conseil municipal du 16 avril 2026

Le Conseil municipal de la Commune de GOUEZEC s'est réuni en session ordinaire le jeudi 16 avril 2026 à dix-neuf heures quinze à la mairie, sous la présidence de Monsieur DECAUDIN Sébastien, Maire.

Présents :

M.DECAUDIN SEBASTIEN, Maire, MME MOAL MARIE-JOËLLE, M. ISSE DENIS, MME BRUSSEAUX CATHERINE, M. BETOUS PATRICK, Adjoints,
MME GADAL HELENE, M. VAGNER JEAN-FRANÇOIS, MME JAFFRE SABRINA, M. LAMARRE MAXIME, MME LE DOARE NOLWENN, M. GUEVEL KELAN, Conseillers Municipaux.

Pouvoirs :

M. PRAT VINCENT donne pouvoir à M. ISSE DENIS
MME LEPINE BETTY donne pouvoir à M. BETOUS PATRICK

Absent :

M. GRISON SEBASTIEN

Secrétaire de Séance :

M. ISSE DENIS

Membres en exercice : 15

Exposé des motifs :

Conformément à la loi n° 80-10 du 10 janvier 1980, le Conseil Municipal fixe chaque année les taux de fiscalité directe locale dont le produit revient à la commune.
Il est proposé au Conseil Municipal de fixer les taux de fiscalité 2026 comme suit :

Taxe sur les ménages	Taux 2025	Taux 2026	Evolution
Taxe foncière sur les propriétés bâties	34,40%	34,40%	0,00 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	36,71%	36,71%	0,00 %
Taxe d'habitation	13,74%	13,74%	0,00 %

Envoyé en préfecture le 23/04/2026
Reçu en préfecture le 23/04/2026
Publié le
ID : 029-212900625-20260416-2026_04_03-DE

DELIBERATION

En conséquence le Conseil municipal décide :

- APPROUVE le maintien des taux d'imposition pour l'année 2026

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Pour : 14	Contre : 0	Abstentions :0

Fait et délibéré à Gouézec, le 16/04/2026
Le Maire,
Sébastien DECAUDIN

